

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-02/11-02/11
Date : 9 septembre 2014

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Ekaterina Trendafilova
Mme la juge Christine Van den Wyngaert
Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. CHARLES BLÉ GOUDÉ

Public

Avec Annexe I – Confidentielle

Annexe II – Publique

Enregistrement de la désignation et de la prestation de serment de Maître Geert-Jan Alexander Knoops en qualité de conseil adjoint dans l'équipe de la défense de M. Charles Blé Goudé

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Nicholas Kaufman

Me Geert-Jan Alexander Knoops

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Mme Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta-Losilla

M. Abdoul Aziz Mbaye

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale (« la Cour ») ;

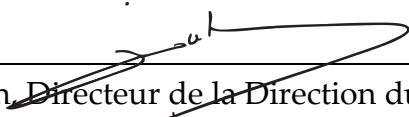
VU le « Mandat d'arrêt à l'encontre de Charles Blé Goudé »¹ délivré par la Chambre préliminaire III le 21 décembre 2011 ;

VU les articles 43 et 67-1-d du Statut de Rome, les normes 20 à 22-1 du Règlement de procédure et de preuve, les normes 23*bis* et 67 du Règlement de la Cour, la norme 123-1 du Règlement du Greffe et l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils (« CCPC ») ;

A l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire :

- la lettre de désignation de Maître Geert-Jan Alexander Knoops en qualité de conseil adjoint *pro bono* dans l'équipe de la défense de M. Charles Blé Goudé (Annexe I) ; et
- la prestation de serment exécutée le 5 septembre 2014 par Maître Knoops, conformément à l'article 5 du CCPC (Annexe II).

Conformément à la norme 23 *bis* du Règlement de la Cour, l'Annexe I est déposée avec la mention « confidentielle » parce qu'elle contient des informations privées.


 M. Marc Dubuisson, Directeur de la Direction du Service de la Cour
 pour
 M. Herman von Hebel, Greffier

Fait le 9 septembre 2014

À La Haye, Pays-Bas

¹ ICC-02/11-02/11-1-tFRA.